



ÉDITORIAL



Par Michel DJOMBO, Président d'UNICONGO



La fiscalité au Congo est aujourd'hui perçue davantage comme une contrainte que comme un levier de développement. L'assiette fiscale reste extrêmement réduite : ce sont les quelques entreprises formelles, structurées et civiques, qui portent l'essentiel de la charge.

Cette concentration crée une situation paradoxale où le fait d'être une entreprise conforme et responsable devient presque un handicap, tant les contrôles sont fréquents et la pression administrative forte.

Cette approche essentiellement répressive des contrôles renforce un climat de méfiance. Chaque année, les mêmes sociétés sont contrôlées, tandis qu'une grande partie de l'économie informelle échappe à toute contrainte fiscale. Le mécanisme d'intéressement aux amendes, qui attribue une part importante des pénalités aux agents de contrôle, nourrit une logique de surenchère. Dans de nombreux cas, il encourage des arrangements officieux entre contrôleurs et entreprises inciviques, au détriment des recettes publiques.

Le paysage est encore complexifié par la multiplicité des entités habilitées à contrôler les entreprises. Cette superposition donne souvent aux opérateurs le sentiment d'un véritable harcèlement administratif, qui décourage l'investissement et fragilise la compétitivité. Pendant ce temps, les acteurs informels, eux, continuent d'opérer en marge du système, échappant largement à l'impôt. Dans certains secteurs, comme celui des boissons, seules quatre ou cinq sociétés formelles acquittent réellement les droits d'accises, tandis que la contrebande et la fraude prospèrent. Le résultat est clair : une concurrence déloyale qui affaiblit la production locale, détruit des emplois potentiels et prive l'État de recettes substantielles.

À cela s'ajoute le fléau des fausses déclarations douanières. Ces pratiques, en faussant la concurrence, limitent la capacité des entreprises locales à se développer et à contribuer pleinement au dynamisme économique du pays. Les pertes de recettes pour l'État sont considérables, alors même que les besoins en financement des politiques publiques sont immenses.



La fiscalité congolaise : de la contrainte à l'opportunité

Face à ce constat, une refonte est indispensable. La fiscalité doit redevenir un instrument au service du développement, et non une arme de contrainte. Cela passe d'abord par l'élaboration d'une véritable stratégie fiscale nationale, construite en concertation avec le patronat. Ce dialogue doit permettre de bâtir un cadre stable, équitable et prévisible, dans lequel l'impôt est perçu non comme une sanction, mais comme une contribution légitime à l'effort collectif.

Il convient également de mettre fin aux exonérations exceptionnelles qui dans certains secteurs sont voulues pour compenser des prix administrés que l'État n'a plus les moyens de subventionner. Ces pratiques entretiennent une relation déséquilibrée entre administration et entreprises et créent des opportunités de pression lors des contrôles. L'arrêt de la fixation de certains prix (en dehors de secteurs stratégiques tels que l'alimentaire et les carburants), la libéralisation progressive des prix, accompagnée de tarifs sociaux ciblés pour les biens essentiels, l'eau et l'électricité, offrirait un cadre plus sain. L'ouverture à la concurrence dans ces secteurs contribuerait, en outre, à améliorer la qualité de service et à réduire les coûts.

La modernisation de l'administration fiscale et douanière constitue un autre levier majeur. L'informatisation généralisée, l'interconnexion des systèmes et l'interdiction des paiements en espèces doivent permettre de sécuriser les recettes et de réduire les marges de manœuvre pour les pratiques frauduleuses et les contrôles intempestifs. L'exemple du Togo, qui a fusionné ses administrations des Douanes et des Impôts, montre que des réformes ambitieuses et efficaces sont possibles dans notre sous-région.

Enfin, il est urgent de mettre un terme à la fiscalité excessive qui frappe certains secteurs comme les transports et les télécoms. De plus, la multiplication des taxes et redevances, souvent perçues par des entités para-publiques ou privées qui en conservent une large part sans contrôle effectif, alourdit considérablement les coûts et réduit la compétitivité de toute l'économie nationale. Ces pratiques doivent être revues, auditées et rationalisées, afin que les prélèvements servent réellement l'intérêt général.

La réforme fiscale est une nécessité partagée. Pour l'État, il s'agit d'élargir l'assiette, de sécuriser ses recettes et de retrouver une capacité budgétaire accrue. Pour les entreprises, il s'agit de bénéficier d'un environnement compétitif, transparent, prévisible et équitable, qui favorise l'investissement et l'emploi. Pour les citoyens enfin, il s'agit de garantir que l'impôt contribue effectivement au financement des services publics et à l'amélioration des conditions de vie.

UNICONGO plaide pour que la fiscalité congolaise soit repensée comme un outil de développement économique et social. Cela exige une nouvelle relation entre administration et secteur privé, fondée sur la transparence, la confiance et le partenariat.

FÊTE NATIONALE DU CONGO

UNICONGO célèbre le 15 août 2025

01



Chaque 15 août, le Congo célèbre l'anniversaire de son indépendance, proclamée en 1960. Cette journée, hautement symbolique, **marque la fin de la tutelle coloniale et l'ouverture d'un nouveau chapitre de souveraineté et de construction nationale**. Elle reste un moment de mémoire, d'hommage aux luttes passées, mais aussi une invitation à l'espérance et à la responsabilité des générations futures.

La Fête nationale est avant tout une célébration d'unité. À travers le pays, les Congolais se rassemblent autour de manifestations variées : défilés militaires et civils, cérémonies officielles, événements culturels et rencontres sportives. Ces festivités rappellent l'importance de la paix, de la cohésion sociale et du vivre-ensemble, conditions essentielles au développement national.

Cette année encore, UNICONGO a pris part activement à l'événement. Le bureau et plusieurs présidents de fédérations ont été invités à siéger dans les tribunes officielles aux côtés des autorités, affirmant ainsi la place du secteur privé dans la vie institutionnelle du pays.

Par ailleurs, plusieurs entreprises membres d'UNICONGO ont participé au défilé, apportant un témoignage concret de l'engagement et de la vitalité du patronat congolais. Leur présence illustre la contribution essentielle des acteurs économiques au rayonnement national.

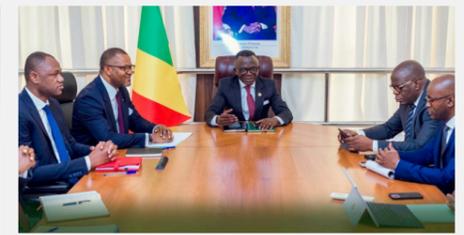
Au-delà de la commémoration, le 15 août est aussi une occasion de réflexion collective sur l'avenir du Congo. Dans un contexte mondial en mutation, il rappelle que la prospérité repose sur la solidarité et l'engagement de tous : citoyens, entreprises, institutions et partenaires. C'est dans l'unité que la Nation pourra relever les défis économiques, sociaux et environnementaux pour construire un avenir durable.

REBASAGE DU PIB CONGOLAIS

Cap sur la fiabilité des statistiques nationales

02

Le 4 août 2025, M. Ludovic Ngatsé, Ministre de l'Économie et la Banque Africaine de Développement (BAD) ont **signé à Brazzaville une lettre d'accord portant sur un don de 602 000 USD**, soit 380 millions FCFA. Ce financement s'inscrit dans le cadre du Projet d'appui au changement d'année de base des comptes nationaux du Congo (**REBASING**).



Le rebasage des comptes nationaux constitue un exercice essentiel pour refléter avec précision la structure de l'économie et l'évolution de ses secteurs productifs. En passant de l'ancien système de comptabilité nationale (SCN 1993) au **SCN 2008**, le Congo pourra :

- intégrer de nouveaux secteurs encore sous-évalués, tels que le numérique, les télécommunications, les ONG ou les services financiers digitaux ;
- disposer de données plus fiables pour la conception et le suivi des politiques économiques ;
- améliorer la lisibilité du PIB et, par conséquent, renforcer la crédibilité des indicateurs macroéconomiques du pays.

Ce rebasage devrait revoir le PIB congolais à la hausse pour le rendre plus conforme à la réalité.

Au-delà du rebasage, la BAD a prévu un **appui spécifique à UNICONGO**, à hauteur de **30 millions de FCFA**. Ce financement permettra à l'Union d'accompagner le gouvernement dans la production et **la diffusion d'indicateurs économiques**.

Par cette initiative, **UNICONGO consolide sa position de partenaire stratégique** pour la production de données fiables et la promotion de la transparence économique au Congo.

ZES – ZONES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES

Nouveau cadre juridique

03

La République du Congo a franchi une nouvelle étape dans la structuration de son économie avec l'adoption de la **loi n° 17-2025 du 21 juillet 2025**, qui abroge la **loi n° 24-2017 du 9 juin 2017** ainsi que la **loi n° 2-2021 du 21 janvier 2021**, laquelle en modifiait certains aspects. Cette réforme traduit une volonté de moderniser et d'encadrer davantage le fonctionnement des zones économiques spéciales (ZES), instruments clés d'attraction des investissements et de diversification économique.

Héritage de la loi n° 24-2017

La loi de 2017 avait posé les fondations du régime des ZES, en définissant leur organisation, leur gouvernance et les avantages accordés aux investisseurs. Elle visait à favoriser l'industrialisation, la création d'emplois et l'émergence de pôles économiques spécialisés.

Ce que change la loi n° 17-2025

La nouvelle loi réaffirme le rôle central des ZES tout en introduisant des innovations majeures.

Les principales nouveautés :

1. Gouvernance renforcée et clarifiée

- Création d'un Comité national d'orientation, présidé par le Chef de l'État ;
- Mise en place d'une Autorité de régulation indépendante, chargée de veiller au respect des règles et de régler les litiges ;
- Renforcement du rôle de l'Agence de planification, de promotion et de développement, dotée de pouvoirs élargis pour superviser l'aménagement et la gestion des ZES.

2. Un régime fiscal et douanier plus attractif

- Exonérations prolongées pouvant aller jusqu'à 15 ans, conditionnées au réinvestissement ;
- Introduction de trois régimes distincts (exportation, intracommunautaire/CEMAC et commercial) ;
- Procédures fiscales et douanières simplifiées.

3. Le guichet unique

- Chaque ZES dispose désormais d'un guichet unique regroupant l'ensemble des services de l'État (fiscalité, douane, commerce, affaires sociales), afin de faciliter et d'accélérer l'implantation des investisseurs.

4. Promotion du contenu local

- Obligation d'employer au moins 70 % de Congolais durant les cinq premières années, puis 90 % à partir de la sixième année ;
- Priorité accordée aux entreprises congolaises pour la sous-traitance, la fourniture de biens et de services ;
- Imposition d'un seuil minimum de 25 % de coûts d'origine congolaise dans les projets ;
- Obligation de souscrire les contrats d'assurance par l'intermédiaire d'une société de courtage congolaise. Ceux-ci doivent être passés auprès d'assureurs agréés en République du Congo, sauf dérogation expresse.

5. Un volet environnemental renforcé

- Réalisation obligatoire d'études d'impact environnemental et social pour tout projet ;
- Dérogations strictement limitées et encadrées.

6. Contrôle et sanctions

- Les contrôles peuvent être effectués par le guichet unique et l'Agence de planification, avec possibilité d'associer d'autres services de l'État ;
- Sanctions financières graduées, allant de 100 000 à 5 000 000 FCFA selon la gravité des manquements.

Période transitoire

Les sociétés déjà installées dans les ZES disposent d'un délai de six (6) mois à compter de la publication de la loi au Journal officiel pour se conformer aux nouvelles dispositions.

La loi n° 17-2025 marque une étape majeure dans la modernisation du cadre des Zones Économiques Spéciales en République du Congo. Elle offre un environnement réglementaire clair, attractif et transparent, renforçant à la fois la gouvernance, les incitations fiscales et la promotion du contenu local. Cette réforme constitue un signal fort pour les investisseurs et pose les bases d'un développement économique durable et inclusif dans le pays.

AGRICULTURE ZÉRO DÉFORESTATION

Lancement officiel de l'étude intégrée

04

Le 26 août 2025 s'est tenu, en format hybride, l'atelier de lancement de l'étude intégrée sur **l'Agriculture Zéro Déforestation (AZD)** en République du Congo. Cet événement marque une étape décisive dans la mise en œuvre de la Lettre d'Intention signée entre le Gouvernement et le CAFI.

L'initiative illustre l'engagement fort du secteur privé, conduit par **UNICONGO**, à jouer un rôle moteur dans la transition vers une agriculture durable et respectueuse des forêts. **Avec l'appui technique de l'UNOPS, cette étude traduit en actes concrets les engagements du Congo dans la CDN 3.0 et la Lettre d'Intention CAFI, en plaçant le secteur privé au cœur des solutions.**

La République du Congo dispose d'un potentiel agricole considérable, mais doit relever un défi majeur : conjuguer développement économique, sécurité alimentaire et préservation des forêts.

L'étude AZD analysera les principaux bassins de production (cacao, huile de palme, manioc, caoutchouc, bois-énergie, etc.), identifiera des opportunités économiques durables et proposera un modèle économique zéro déforestation, accompagné d'un manuel méthodologique pour guider le secteur privé.

Quatre produits structurants guideront l'initiative :

- La **cartographie** des parties prenantes : acteurs publics, privés, société civile et communautés locales ;
- L'**analyse économique et territoriale** : potentiel agricole, risques et opportunités durables ;
- Le **modèle économique AZD** : aligné avec la CDN 3.0 et la Lettre d'Intention CAFI, incluant incitations fiscales et partenariats public-privé ;
- Le **manuel méthodologique** : guide pratique pour le secteur privé sur traçabilité, certification et MRV.

L'atelier a réuni le secrétariat exécutif et permanent de CAFI, le Ministère de l'Agriculture, UNICONGO avec l'appui de l'UNOPS, ainsi que plusieurs partenaires techniques et financiers.

Ce lancement marque un tournant : en prenant le leadership, UNICONGO confirme son rôle de moteur dans la concrétisation des engagements nationaux pour une agriculture compétitive, durable et créatrice de valeur, au service de l'économie et de l'environnement.

ALLIANCE DES PATRONATS FRANCOPHONES

Ahmed CISSÉ élu Président

05



À l'issue du Comité Exécutif électif tenu le 17 juillet 2025, les membres de l'Alliance des Patronats Francophones (APF) ont élu Ahmed CISSÉ, Président de la CGECI – le patronat ivoirien, comme nouveau Président du Comité Exécutif. Son élection marque une nouvelle étape pour l'Alliance, qui poursuit son rôle de plateforme de dialogue, de coopération économique et de promotion des entreprises francophones.

Ahmed CISSÉ succède à **Geoffroy Roux de Bézieux**, président fondateur de l'APF, qui a fortement contribué à l'expansion du réseau. En quatre ans, l'Alliance est passée d'un petit noyau de patronats à une organisation structurée regroupant 50 membres, dont 43 organisations patronales issues de l'ensemble de l'espace francophone, ainsi que plusieurs partenaires institutionnels et économiques.

Cette évolution a permis de bâtir un **socle solide** pour une **communauté entrepreneuriale francophone** unie autour des grands enjeux de développement.

UNICONGO, membre de l'APF, salue cette désignation, **réaffirme son engagement** aux côtés de l'Alliance et adresse **ses chaleureuses félicitations** à Ahmed CISSÉ, en lui souhaitant plein succès dans son mandat au service du patronat francophone.



Les 12 et 13 août 2025, la **Commission Nationale des Jeunes Entrepreneurs de Fédération des Entreprises du Congo (CNJE/FEC)**, accompagnée des représentants de Silikin Village, a posé ses valises à Brazzaville avec une conviction forte : la proximité entre Kinshasa et Brazzaville doit devenir un véritable tremplin économique au service de la jeunesse.

Accueillie par **Jeunesse & Perspectives (J&P)**, la délégation congolaise de la RDC a pris part à un programme riche dénommé **Building Bridges**, rythmé par des échanges constructifs et des rencontres stratégiques.

À cet effet, deux panels phares ont marqué la rencontre : « **Se lancer de l'autre côté du fleuve** » et « **Entreprendre entre les deux rives** ». Ces espaces de dialogue ont permis de mettre en lumière non seulement les défis de l'entrepreneuriat transfrontalier, mais aussi les nombreuses opportunités qui en découlent. Les échanges ont notamment insisté sur l'avantage offert par le **droit OHADA**, qui harmonise le cadre juridique des affaires dans la région et facilite l'implantation d'entreprises de part et d'autre du fleuve. Les participants ont également relevé le **potentiel du marché de Kinshasa**, dont l'approvisionnement en produits agricoles dépend largement des autres villes, créant ainsi de réelles perspectives d'investissement et de coopération pour les producteurs et entrepreneurs de Brazzaville.

Parmi les intervenants, figuraient **Nuptia Eba Ngole**, Présidente de la Fédération Tourisme d'UNICONGO, et **Murphy Pandzou**, Chargé de Projet à UNICONGO. Tous deux ont partagé leurs expériences et perspectives, encourageant la jeunesse à tirer parti de ces atouts pour créer des synergies, franchir le pas de l'entrepreneuriat transfrontalier et bâtir des passerelles économiques solides entre les deux capitales.

Par ailleurs, les jeunes entrepreneurs ont également été reçus par le Président d'UNICONGO, **M. Michel Djombo**. Ils lui ont présenté un plaidoyer fort : **créer une Fédération des Jeunes Entrepreneurs au sein d'UNICONGO**, afin de structurer et de soutenir l'écosystème entrepreneurial des jeunes en République du Congo.

Cette démarche s'inspirerait du modèle de la **FEC en RDC**, qui a su bâtir un véritable **écosystème dédié aux jeunes entrepreneurs**, offrant un cadre de formation, de réseautage et d'opportunités et permettant à la jeunesse entrepreneuriale de peser davantage dans le développement de nos secteurs privés.

Cette mission a montré que les jeunes entrepreneurs des deux rives partagent les mêmes défis et les mêmes aspirations. La proximité géographique entre Brazzaville et Kinshasa doit désormais se transformer en **avantage compétitif**, au service de la croissance inclusive et de la coopération sous-régionale.



Le vendredi 22 août 2025, l'enceinte du ministère de la Jeunesse a accueilli la **cérémonie de remise d'attestations de fin de stage à 30 jeunes diplômés, issus de la première cohorte du programme STAGI**. Conçu pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, le programme STAGI est piloté par le **PNUD à travers le projet YouthConnekt Congo, en partenariat avec UNICONGO, le FONEA et le Ministère de la Jeunesse**. Pendant trois mois, les bénéficiaires ont acquis des compétences pratiques et un savoir-faire concret pour mieux intégrer le marché du travail.

Dans son allocution, le **Ministre de la Jeunesse a salué les résultats positifs enregistrés par la première cohorte du programme STAGI**, tout en annonçant l'ouverture des inscriptions pour la deuxième cohorte ainsi que le lancement des travaux du comité de pilotage du projet d'appui à l'intégration de la jeunesse dans le développement national. À cette occasion, le **Directeur général d'ENI Congo a procédé à la signature d'un accord de partenariat** prévoyant l'accueil de trente nouveaux stagiaires au sein de l'entreprise dans le cadre du programme STAGI, renforçant ainsi l'engagement du secteur privé en faveur de la formation professionnelle et de l'insertion des jeunes.

UNICONGO se félicite de l'engagement de ses membres dans l'accompagnement des jeunes pour faciliter leur insertion professionnelle et encourage d'autres entreprises à emboîter le pas, afin de multiplier les opportunités d'emploi offertes à la jeunesse.

NORMALISATION DES PEINTURES

Comité miroir CT 39 en session à Brazzaville

Du 1^{er} au 8 août 2025, l'Agence Congolaise de Normalisation et de la Qualité (ACONOQ) a abrité les travaux du Comité miroir CT 39 sur les peintures, vernis et produits associés. Ces réunions visaient à examiner six projets de normes soumis par l'**Organisation Africaine de Normalisation (ARSO)**, dans le cadre de la consultation nationale préparant la mise en œuvre de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAF).

La session s'est ouverte par le mot de bienvenue du Directeur général de l'ACONOQ, M. Jean-Jacques Ngoko Mouyabi, suivi de la présentation des participants et de la mise en place du bureau du CT 39, constitué par consensus comme suit :

- **Président** : M. Bertin Mikolo (ENSP);
- **Vice-président** : M. Aurel Charles Nzaou (Direction Générale du Développement Industriel);
- **Secrétaire** : M. Rolls Mac Kounkov (Direction de la Normalisation, ACONOQ).

Les discussions ont porté sur six documents techniques, parmi lesquels : la peinture texturée, le code de pratique pour la peinture des bâtiments, la limitation du plomb dans les peintures, les peintures brillantes et semi-brillantes à base de solvant, ainsi que la peinture de marquage routier.

Les observations et amendements retenus ont été consignés par le secrétariat du comité pour transmission à l'ARSO, dont le siège est à Nairobi (Kenya).

Cette session a permis au Congo d'affirmer son engagement dans l'harmonisation des normes africaines, garantissant qualité, sécurité et compétitivité sur le marché unique continental.

La date de la prochaine réunion sera communiquée ultérieurement.

SOINS DE SANTÉ PRIMAIRE

Clé du développement économique et social

09



Organisation mondiale de la Santé

En réponse à la pandémie de Covid-19, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et le ministère de la Santé et de la Population (MSP) ont lancé en 2020 une stratégie opérationnelle axée sur les soins de santé primaires (SSP). Cette initiative visait à **renforcer le système de santé local, en améliorant la disponibilité des services de santé de proximité**, la gouvernance locale et les capacités des districts sanitaires. Des moyens logistiques ont été déployés, notamment des véhicules et des consultants dans 12 départements, pour soutenir les centres de santé dans la prestation de soins préventifs et curatifs.

Les résultats ont été significatifs : l'utilisation des services de santé est passée de 8,1 % à 18,5 % entre 2020 et 2024, les consultations prénatales ont fortement augmenté, et la mortalité néonatale a baissé de manière notable. La gouvernance participative et la disponibilité des médicaments se sont améliorées, avec une réduction des ruptures de stock, notamment pour l'Amoxicilline. La couverture vaccinale DTP3 est montée à 83 %, et l'épidémie de Mpox a été contenue.

Cependant, la stratégie a été interrompue en janvier 2024 en raison d'une crise financière touchant l'OMS. Cette interruption a entraîné une détérioration rapide de la situation sanitaire : recrudescence de la Mpox (92 cas avec de nouveaux clades plus virulents), épidémies de rougeole dans 12 districts, et flambée de choléra dans plusieurs localités.

Face à cette urgence, l'OMS estime qu'un financement de seulement 4 dollars par habitant permettrait de relancer cette stratégie efficace, contribuant non seulement à l'amélioration de la santé publique, mais aussi au développement économique.

L'OMS appelle à la mobilisation des donateurs, entreprises et philanthropes pour investir dans ce levier essentiel de développement durable.

8^e ÉDITION DU COLLOQUE INTERNATIONAL

Rôle et place du droit fiscal national

10

Du 9 au 12 septembre 2025 se tiendra à Brazzaville la **8^e édition du Colloque international sur la fiscalité, organisée par la DGID, en partenariat avec l'Université Paris Dauphine-PSL et l'Association Dauphinoise d'Administration Fiscale (ADAF)**.

Cet événement de référence réunira administrations fiscales, décideurs publics, entreprises, universitaires et experts internationaux autour du thème : « **Rôle et place du droit fiscal national : enjeux de mobilisation des recettes et de durabilité** ».



Pendant quatre jours, le colloque offrira un espace privilégié de dialogue et de réflexion. Les débats porteront sur la **mobilisation des recettes dans le secteur extractif, les conditions nécessaires pour instaurer une relation de confiance entre les entreprises et l'administration, les dispositifs de lutte contre la fraude et la délinquance fiscale, mais aussi sur la fiscalité verte et forestière**, de plus en plus au cœur des enjeux de développement durable.

Le programme prévoit des conférences plénières, des tables rondes et des ateliers thématiques favorisant un échange direct entre acteurs publics et privés. Ces moments de travail permettront de confronter les expériences et d'identifier des pistes de réformes concrètes adaptées au contexte congolais et régional.

Au-delà de la dimension académique et technique, ce rendez-vous vise à **renforcer la compréhension mutuelle entre l'administration fiscale et les entreprises, en mettant en avant les bonnes pratiques et en explorant des solutions innovantes pour améliorer l'environnement fiscal et encourager l'investissement**.

Ce colloque constitue ainsi une opportunité unique pour les acteurs économiques congolais de participer activement à un débat stratégique et de contribuer à la construction d'un système fiscal plus efficace, plus juste et plus durable. Les adhérents souhaitant y participer peuvent en informer le secrétariat d'UNICONGO (secretariat@unicongo.cg) ou écrire directement à adafmaster227dauphine@gmail.com.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2025

UNICONGO invite ses membres à se mobiliser

11



Conformément à l'article 33.3 de ses statuts, révisés l'année dernière, UNICONGO tiendra son Assemblée Générale Ordinaire le vendredi, 17 octobre 2025. Le lieu et l'heure de cette rencontre seront communiqués très prochainement.

Il convient de souligner que cette Assemblée sera la première organisée depuis la modification de ses statuts. Elle se déroulera ainsi dans un contexte particulier, marqué par la mise en pratique de certaines nouvelles dispositions visant à renforcer l'efficacité et la performance de l'Union. Ces évolutions ont notamment pour objectif de stimuler la participation active des membres à la gouvernance de l'organisation, en particulier à travers ses instances, dont l'Assemblée générale.

Le format de cette rencontre annuelle restera identique aux deux éditions précédentes : les sessions plénières des fédérations, consacrées à la présentation de leurs rapports d'activité, se tiendront en amont de l'Assemblée Générale.

Les membres sont vivement invités à se mobiliser pour cette grande rencontre annuelle de l'Union. L'invitation officielle sera transmise sous peu et précisera tous les détails de l'événement.



Une opportunité exceptionnelle s'offre aux entreprises congolaises avec la 10^e édition d'Innovation Outre-Mer (IOM 10), qui se tiendra à Paris du 23 au 28 novembre 2025. Pour cette édition anniversaire, le Congo sera mis à l'honneur comme pays invité spécial.

IOM est un programme international unique, dédié à la détection, à l'accompagnement et à la valorisation des talents entrepreneuriaux issus d'Afrique et des Outre-mer. En dix ans, il a accompagné plus de 750 startups et TPE, distingué 135 lauréats et permis de lever plus de 54 millions d'euros auprès d'investisseurs.

Pour les adhérents d'UNICONGO, participer à IOM 10 représente une véritable opportunité de croissance. C'est l'occasion de bénéficier d'un accès privilégié aux investisseurs internationaux, d'accroître la visibilité de leurs projets innovants, d'intégrer un réseau stratégique reliant Afrique, diaspora et Outre-mer, et de saisir de nouvelles perspectives de développement à l'international.

Deux rendez-vous majeurs marqueront cette dynamique. Les **Journées de l'Innovation du Bassin du Congo (JIBC)** auront lieu les 18 et 19 septembre 2025 à la salle de conférence de l'aéroport Maya-Maya, à Brazzaville. Elles prépareront la participation des entreprises congolaises au grand rendez-vous de Paris, du 23 au 28 novembre 2025, dont le point d'orgue sera la **French Tech Night Outre-Mer à Station F**.

UNICONGO encourage vivement ses adhérents, dans les douze secteurs identifiés, de l'agroalimentaire au digital, en passant par l'énergie, la santé, le tourisme ou l'artisanat, à s'impliquer activement dans cette initiative. À travers IOM 10, le Congo confirme son rôle de moteur de l'innovation en Afrique et renforce son rayonnement à l'international.



Pour en savoir plus :

- Pour les Journées de l'Innovation (Brazzaville, 18-19 sept. 2025) : <https://cutt.ly/lesjourneedelinnovation2025>
- Pour candidater directement à IOM 10 Paris : <https://innovationoutremer.fr/inscription-au-concours>



Chaque année, l'Agenda UNICONGO constitue un outil pratique et un support de visibilité privilégié pour les acteurs du secteur privé. Véritable référence auprès des décideurs, il accompagne nos membres tout au long de l'année en valorisant leurs activités et en renforçant leur image auprès du monde économique congolais.

L'édition 2026 est actuellement en préparation. Les entreprises membres souhaitant y insérer un encart publicitaire sont invitées à se rapprocher du secrétariat d'UNICONGO (Brazzaville / Pointe-Noire) pour réserver leur espace.

Spécifications techniques à respecter :

- format **PDF** ;
- en **CMJN** (et non en RVB) ;
- avec **fonds perdus de 5 mm** ;
- et **traits de coupe apparents**.

Date limite de réception des fichiers : 15 septembre 2025.

Ne manquez pas cette opportunité de renforcer la visibilité de votre entreprise dans un support largement diffusé au sein de la communauté économique nationale.

Pour plus d'informations et réservations, contactez :

secretariat@unicongo.cg – Tél.: +242 06 841 04 07 / 06 629 59 06

ADHÉSIONS À UNICONGO

Ils nous ont rejoints

En août, UNICONGO a enregistré cinq (5) nouvelles adhésions :

- **AFRICA ADVICE** : Agence spécialisée dans la promotion et l'organisation d'activités touristiques ;
- **CLINIQUE VERANO** : Établissement médico-chirurgical offrant des soins spécialisés et des services de santé complets ;
- **EMERAUDE SANTÉ** : Société d'assurance santé proposant des solutions de couverture médicale adaptées ;
- **NKS EXPERTISE** : Cabinet d'expertise comptable offrant des services de conseil, d'audit et de gestion financière ;
- **ZOKO GROUP** : Groupe opérant dans le tourisme et la restauration, alliant découvertes culturelles et expériences culinaires.

UNICONGO EVENTS

Événements à ne pas manquer

15



18-19/09
2025

Journées de l'Innovation - (Brazzaville)

Événement à la Salle de Conférence de l'Aéroport Maya-Maya, consacré aux nouvelles tendances et solutions innovantes.



26/09
2025

Session de vulgarisation - Licence unique :

Rencontre organisée par l'ACPCE pour expliquer le fonctionnement et les enjeux de ce dispositif essentiel.



30/09
2025

Conseil d'Administration (CA) d'UNICONGO en présentiel



17/10
2025

Assemblée Générale Ordinaire d'UNICONGO

Grand rendez-vous annuel des membres pour les bilans, orientations et décisions majeures.

FOCUS ENTREPRISE

Ne manquez pas notre série Focus Entreprise

16



Mettre en lumière la diversité et la qualité de nos adhérents, c'est aussi renforcer les liens au sein du patronat. Avec nos pastilles vidéo Focus Entreprises, nous donnons la parole aux dirigeants et faisons découvrir leurs savoir-faire, leurs parcours et leurs réussites.

Un rendez-vous qui permet à chacun de mieux connaître les autres membres, de créer des synergies et de valoriser la richesse de notre tissu économique.

Plongez au cœur des parcours inspirants des entreprises congolaises qui innovent, transforment et font bouger les lignes. Dans chaque épisode, nous mettons en lumière des talents, des réussites et des initiatives qui façonnent l'avenir économique du Congo et de l'Afrique.

Dans notre dernier numéro, partez à la découverte de **L'Archer**, une aventure où la finance rime avec jeunesse, ambition et inclusion.

🔗 Regardez l'épisode ici : [Focus Entreprise - L'Archer](#)

UNICONGO eCampus

La

FORMATION EN LIGNE,

par et pour le monde professionnel



Plus d'infos :

WWW.ECAMPUSUNICONGO.ITCILO.ORG



Rendez-vous
directement
sur notre site
pour plus
d'informations.

 unicongo.cg

